Mairie de La Garde — Arrondissement de Toulon

Du dix huit mars an mil huit cent cinquante-deux, à dix heures du matin

N° 3.
Mouttet Joseph André et Chaine Marie Geneviève.

Acte de mariage de Joseph André Mouttet âgé de vingt neuf ans, né à Hyères (la Crau) département d'Var le douze du mois d'aout mil huit cent vingt deux profession de menager cultivateur domicilié à la Garde département d'Var fils majeur de Pierre Antoine Mouttet profession de menager domicilié à la Garde département d'Var et de marie Pigolet un premier et consentant d'une part.

Et de Marie Geneviève Chaine (Couturière) âgée de vingt six ans, née à Hyères (la Crau) département d'Var le trois du mois de fevrier mil huit cent vingt six domiciliée à la Garde département d'Var fille majeure de Jean-François Chaine profession de charretier domicilié à la Garde département d'Var et de Reine Bouchard un premier et consentant d'autre part.

Les actes préliminaires sont 1° les publications de mariage faites pour nous sans opposition les dimanches sept et quatorze mars courant, extrait d'actes de naissance des futurs époux en bonne et due forme.

et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les droits et les devoirs respectifs des époux.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du code civil, modifié par la loi des 17 juin, 2 et 10 juillet 1850, les futurs époux,

ont déclaré qu'il n'a été fait aucun contrat de mariage, à la date du du mois de mil huit cent cinquante pardevant Me notaire à département de

Les contractants ont déclaré rendre en mariage, l'un Marie Geneviève Chaine et l'autre Joseph André Mouttet.

En présence de Jean Marie Cesar Ginouvier domicilié à la Garde département d'Var âgé de Cinquante neuf ans ; profession de propriétaire non parent ni allié des époux.

De Jean Pierre Germain domicilié à la Garde département d'Var âgé de Quarante huit ans, profession de charretier non parent ni allié des époux.

De Jean Charles Victor Ranger domicilié à la Garde département d'Var âgé de vingt quatre ans, profession de boulanger non parent ni allié des époux.

Et de Jean François Camille Mussou domicilié à la Garde département d'Var âgé de Quarante quatre ans, profession de cordonnier non parent ni allié des époux.

Après quoi, moi Vincent Gaillard maire de la Commune de la Garde faisant fonctions d'Officier public de l'État civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les Mariés, Témoins et le père de l'époux, tous les autres Comparants sont individuellement déclarés ne savoir ni lire ni signer.

Mouttet Ginouvier Germain
Ranger Mussou